

La dynamique multilingue et multiculturelle au cœur du processus normatif en FOAD

Mokhtar Ben Henda

► **To cite this version:**

Mokhtar Ben Henda. La dynamique multilingue et multiculturelle au cœur du processus normatif en FOAD. SMSI - Colloque Initiative 2005 : La norme comme instrument de réussite du plan Education pour tous., Nov 2005, KRAM - Tunis, Tunisie, auf, 2005. <sic_00132409>

HAL Id: sic_00132409

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00132409

Submitted on 21 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mokhtar BEN HENDA
CEMIC-GRESIC, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, France

Novembre 2005

Titre : **La dynamique multilingue et multiculturelle au cœur du processus normatif en FOAD**

Résumé : Dans le foisonnement en cours du monde des normes et des standards autour des stratégies et dispositifs d'enseignement à distance, des écarts de consciences et d'implication dans ce processus démarquent la scène internationale entre des acteurs très actifs et d'autres entièrement mis à l'écart du processus éducatif de la Formation Ouverte et à distance. Répondant aux objectifs de l'éducation pour tous, des instances internationales jouent désormais le rôle moteur d'intermédiation pour permettre aux exclus de s'inscrire dans cette mouvance normative internationale sur la base de leurs propres particularismes culturels et linguistiques. L'AUF, répondant aux orientations générales de la francophonie, et conformément à sa politique de médiateur international de savoir et de connaissance, déploie, à travers ses programmes d'action, une série de mesures et de solutions techniques ayant pour objectif d'ouvrir une voie de contribution pour les pays émergents à la dynamique multiculturelle et multilingue mondiale.

Mots clés : **Francophonie, Pays émergents, Multilinguisme, Partenariat linguistique, Diversité culturelle, Enseignement à distance, Normalisation**

Introduction

Si la mondialisation devrait revêtir pour ses détracteurs un aspect positif, il n'en sera autre que son rôle d'avoir attisé les consciences collectives et nationalistes pour se rendre compte de la menace d'une hégémonie plus évidente des cultures et des langues dominantes. Alors que l'on n'entendait pas assez fréquemment des discours sur l'identité linguistique et culturelle pendant la période d'avant mondialisation, le décloisonnement des barrières culturelles d'aujourd'hui, induites entre autres par le phénomène des technologies, contribuent à la refonte des rapports stratégiques internationales. Si d'une part les volontés de domination se sont davantage renforcées par les acteurs historiques mondiaux, la résistance s'est accrue d'autre part chez les minorités pour un meilleur accès aux opportunités et une plus forte détermination identitaire dans une optique de partenariat équitable. Bien que nous vivions un monde basé sur les intérêts stratégiques et économiques, les facteurs culturels et linguistiques acquièrent aussi toutes leurs dimensions rigoureuses et parfois belliqueuses (**Laporte, 1993**). Il suffit de voir beaucoup d'aires de conflits internationaux guidés par l'un des deux mobiles d'une confirmation identitaire de la part des entités minoritaires ou d'une rivalité entre les puissances dominantes sur des zones d'influence et d'attaches culturelles et linguistiques. Le cadre africain est une image très parlante de cette diversité stratégique basée sur les rapports identitaires et les concours d'influences culturelles et linguistiques entre des entités anglo-saxonnes, francophones, portugaises, espagnoles, arabes etc.

La diversité culturelle sous l'effet de la technologie numérique

Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont sans aucun doute au cœur même de ces processus de rapports d'influence. convoitées de part et d'autre, elles constituent le cheval de Troie au sein duquel transitent les valeurs culturelles et linguistiques pour des raisons de dominance, de gouvernance et de profits. L'hégémonie des produits Microsoft, la longévité renforcée du codage ASCII traduisent bien cette volonté de préserver des chasses gardées d'une main mise certes économique, mais aussi culturelle et linguistique sur les plus grands potentiels technologiques mondiaux possibles.

Le phénomène identitaire est si fort que des instances et des structures internationales conçues à l'origine pour des affinités d'un autre ordre, se sont approprié ce nouveau registre pour en faire un axe d'intérêt stratégique. Les thèmes du multilinguisme et du multiculturalisme font désormais l'unanimité dans tous les programmes régionaux et internationaux. L'Unesco en fait un axe essentiel dans plusieurs de ses programmes d'activité. Elle en a fait même l'objet de deux de ses documents clés que sont *la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle* (**Unesco, 2001**) et *la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (**Unesco, 2005**). L'Union Internationale des Télécommunications, commanditaire principal du Sommet Mondial de la Société de l'Information fait de *La promotion de la diversité linguistique et de l'identité culturelle* l'un des neuf principes directeurs de la déclaration des principes de Genève 2003. Le domaine de la recherche en fait aussi un secteur de développement stratégique en informatique et ingénierie logicielle à travers les principes de l'internationalisation (i18n) et de la localisation (l10n). Les normes et les standards en font aussi un créneau d'intérêt de toute première importance dont l'objectif n'est pas de tout mettre à l'identique, mais d'orienter vers la recherche par consensus des solutions les plus avantageuses, les plus utiles et les plus sûres.

Le rôle relai de la coopération internationale

Le rôle des instances internationales et celles des pays nantis pour combler la fracture numérique à travers la stratégie des relais est indéniable. La question reste à savoir si ces intermédiations et ces relais pour assurer un transfert de technologies, un transfert de savoir et de modèles de connaissance, correspondraient bien aux attentes, aux conditions et aux critères culturelles et linguistiques locales. Depuis longtemps, ces relais ont toujours fonctionné selon les principes et les valeurs de l'intermédiaire. C'est en quelque sorte un vecteur d'influence par le biais duquel transitent les desseins des donateurs pour maintenir et étendre leurs zones d'influences stratégiques sur des plans économiques mais aussi linguistiques et culturels. On parle dans un jargon géopolitique d'aires francophones, hispanophones, lusophones, anglophones pour délimiter les zones d'influence de ces langues coloniales. Transferts de technologies, échanges de savoir, transactions économiques et commerciales, programmes d'aide au développement etc. ont toujours été conduits dans les langues des anciennes métropoles sinon dans ce que qualifie Truchot de « Langue transglossique » faisant allusion à l'anglais (Truchot, 1991).

Avec l'actuelle remonté en puissance des appels à la diversité culturelle et linguistique et la recrudescence des mouvements nationalistes même au sein de zones de pays développés comme l'Union Européenne, ces considérations identitaires deviennent progressivement une réclamation nationaliste des pays en voie de développement. Des revendications plus confirmées se font de plus en plus entendre pour que ces échanges et cette collaboration Nord Sud tienne compte des spécificités culturelles et linguistiques des partenaires. Appuyé par une ingénierie linguistique en constante évolution et par une adaptation de plus en plus sophistiquée des TIC à cette diversité linguistique et culturelle (i.e. codage universel des caractères, localisation et internationalisation), le cadre du partenariat Nord Sud est de plus en plus instrumenté pour créer une collaboration plus équilibrée sur les plans linguistiques et culturels.

La FOAD au milieu de la coopération numérique

L'un des domaines nouveaux qui, à son tour, s'aligne aujourd'hui à ces confrontations identitaires via les TIC est le phénomène de l'enseignement à distance (EAD) dans toutes ses variantes et nuances structurelles allant de la simple mise en ligne des supports de cours jusqu'à la formation ouverte et à distance (FOAD). Une large panoplie de modèles éducatifs marque aujourd'hui les contextes de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage à échelle mondiale au point de créer une kyrielle incontrôlable de solutions à structures très variées.

Or, une lecture dans les sphères actives de la conception et de la production de ces modèles et structures FOAD, permet de remarquer l'absence quasi totale des pays émergents bien qu'ils en soient des consommateurs en cours et en devenir. La règle de la dépendance et du transfert de modèles clés en main prolifèrent de nouveau pour exporter la nouvelle conception éducative et pédagogique développée dans les pays du Nord vers la clientèle du Sud. Acteurs commerciaux, programmes d'aide au développement, instances internationales, coopération universitaires etc. se sont tous alignés pour drainer cette innovation technologique et pédagogique vers le Sud sous des labels multiples et variés. Des projets euro-méditerranéens comme Thétys, Avicenne, CoseLearn, Medforist, Estime puis les projets francophones comme Uticef, Transfer etc. permettent de comprendre la dynamique descendante (Top-Down) de ces initiatives de transferts de technologies. Des projets semblables existent dans toutes les zones géographiques et les aires d'échange et de coopération internationale et conduisent à la

genèse de dynamiques locales et régionales en FOAD. On assiste depuis quelques temps dans beaucoup de pays du Sud à la création de structures spécialisées comme les universités virtuelles et les technopoles chargées de cette vocation de formation à distance, à la migration partielles vers les nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage basés sur l'usage des TIC.

La FOAD en filigrane d'un partenariat évolutif

Au fait, l'expérience partenariale Nord Sud dans le domaine FOAD a déjà marqué quelques étapes d'évolution.

Comme première étape, les programmes de transferts de technologies ont préalablement assaini les territoires par un investissement de base dans les infrastructures technologiques de matériels informatiques et de télécommunications. Micro-ordinateurs, réseaux locaux, câblages téléphoniques et télécommunications filaires ou satellitaires ont changé au fil du temps, et à des échelles variées, le cadre technologique des pays les moins lotis en ressources TIC. La plupart des secteurs du développement durable ont en tiré profit pour promouvoir et actualiser leurs modes opératoires. L'enseignement supérieur est l'un des créneaux sur lesquels des enjeux de développement ont été largement investis.

Comme deuxième étape de cette évolution, on assiste aujourd'hui à une prolifération de modèles d'enseignement et d'offres de formation proposées aux pays émergents basées sur des pratiques technologiques et des approches pédagogiques modernes. Les certifications Cisco et Microsoft, les modèles de campus virtuels comme celles du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), de la télé-université du Québec (Teluq), de l'Université virtuelle africaine (UVA), sont autant d'exemples de cette évolution et métamorphose lente mais progressive du contexte éducatif des pays en voie de développement.

La troisième étape de cette évolution a pu aller au-delà des implantations des modèles d'enseignement pour toucher les offres de contenus. Les ressources d'information scientifiques et techniques comme les bases et les banques de données en ligne (i.e. Opacs), les archives ouvertes (i.e. CCSD en France), les publications scientifiques périodiques (i.e. offres des Urfist en France), la documentation technique (i.e. brevets d'invention) et même les référentiels de formation et les cursus académiques sont largement ouverts aux grands publics des pays en développement. Des aménagements de forfaits ou de crédits de consultation en ligne sont mêmes proposés pour l'accès aux ressources payantes (i.e. Elsevier) moyennant des subventions en amont par des institutions académiques du Nord.

Une quatrième phase est en cours de réalisation via les programmes de formation de formateurs. L'ouverture des pays en développement sur les acquis technologiques et les innovations des systèmes d'information et d'enseignement du Nord nécessitent un transfert parallèle ou subséquent de savoir faire et de connaissance productive. Les anciennes formes de formation de formateurs basées sur les stages et les séjours des visiteurs du Sud dans les lieux de formation du Nord, ou les missions d'experts de formation vers les pays du Sud se trouvent progressivement suppléées par de nouvelles formes et méthodes de formations basées sur les TIC et les dispositifs FOAD. Les programmes euro-méditerranéens et francophones précédemment cités comme Avicenne, Thétys, CoseLearn, Uticef et tant d'autres à échelles plus vastes, concrétisent le dépassement des méthodes classiques de formations de formateurs et ouvrent des perspectives vers des modèles de formation et des approches pédagogiques innovantes basées sur le tutorat et le travail collaboratif.

Un cinquième niveau de progression est également en train de marquer les rapports de partenariat Nord Sud dans le domaine de la FOAD. En effet, si les solutions importées pour de nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage parviennent à introduire les outils, les modes et les usages, un facteur important constitue toujours un handicap de taille face à ces initiatives d'innovations pédagogiques : les contenus de formation. Cela rejoint le même problème des contenus d'information et des systèmes de gestion associés (indexation, recherche) qui constitue encore l'un des handicaps majeurs de la présence numérique sur Internet des minorités culturelles et linguistiques. A ce niveau, les opportunités données aux pays émergents pour contribuer à la dynamique multilingue et multiculturelle mondiale est pourtant plus souple et plus abordable que celle relative aux aspects technologiques et logicielles. Le potentiel productif de contenus par les enseignants chercheurs du Sud est normalement améliorable nécessitant plus de travail intellectuel que d'investissements technologiques et industriels lourds (du moins dans beaucoup de disciplines). Dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, il est davantage plus commode et utile de numériser et d'améliorer un héritage éducatif existant que de développer des outils technologiques moins sensibles aux spécificités culturelles et linguistiques.

Aujourd'hui, les pays en voie de développement commencent un retour progressif vers ces choix de contenus et de stratégies FOAD plutôt que vers l'ingénierie des systèmes éducatifs basés sur les TIC et le parachutage des offres de formation clés en mains. Contraintes économiques ou industrielles obligent sans doute, mais c'est surtout une optique d'adaptabilité, de conformité à des exigences identitaires, culturelles et linguistiques propres dans laquelle la coopération internationale joue encore son rôle de fournisseur de modèles de conception.

Mais, une nouvelle phase de partenariat qui marquerait une sixième étape d'évolution dans les rapports Nord Sud dans le domaine de la FOAD est pourtant encore en gestation. Les différents acteurs d'un modèle FOAD ayant été testés et exportés (ou en cours de l'être) dans les environnements pédagogiques du Sud, un facteur d'uniformisation et de compatibilité reste à déployer pour mieux cadrer les systèmes mis en place dans l'objectif d'une meilleure rentabilité. C'est le chantier de la standardisation et de la normalisation qui englobe tous les acteurs des systèmes FOAD (contenus, apprenants, plates-formes, suivi, évaluation etc.) avec des objectifs spécifiques dits RAID (Réutilisabilité, Adaptabilité, Interopérabilité, Durabilité).

La normalisation de la FOAD : un gain d'interopérabilité pour tous

En effet, dans un souci d'interopérabilité et d'intérêt pour une dimension collaborative à l'ère des réseaux et des systèmes ouverts et distribués, des standards de fait et de consensus ont été développés pour créer une marge de compatibilité entre les solutions de FOAD sur le marché. Aujourd'hui, on entend si souvent parler de standards, de profils d'application et de spécifications propres à la FOAD du genre AICC, IMS, SCORM, LOM, CANCORE, NORMETIC etc. qui rapprochent les modes opératoires des dispositifs de formation à distance afin d'atteindre les objectifs RAID indiqués.

Remontant aux années 80 avec l'initiative des avionneurs américains contraints par des raisons économiques d'unifier les procédures et les contenus de formation dans leurs différents centres sur le territoire américain, les standards FOAD représentent aujourd'hui un vecteur stratégique d'une importance économique et culturelle cruciale. On peut facilement s'en rendre compte en participant aux réunions du sous comité 36 de l'ISO, créée depuis 1999

pour se charger de mettre en place une norme internationale qui gèrerait tout l'environnement de l'enseignement à distance depuis les outils technologiques, aux contenus des formations, aux profils des apprenants, aux processus d'apprentissage et d'évaluation. L'objectif du SC36 est désormais d'œuvrer pour définir LA norme qui saurait reconnaître les spécificités de tous (plutôt que celles de ceux qui la définissent!), tellement l'adoption d'une solution à couleur unique seraient lourde de conséquences sur les plans économiques, industriels et culturels. Le constat aujourd'hui, après 6 ans de travaux et de débats intensifs, traduit une progression lente vers des consensus difficiles sur des aspects techniques, culturels et linguistiques qui caractériseraient la future norme internationale. Ce qu'il y a de particulier et regrettable à la fois dans ce chantier universel est sans doute l'absence quasi-totale des pays en voie de développement pour défendre leurs spécificités identitaires dans un processus qui leur sera imposé dans le courant de la mondialisation. En effet, au rythme où évolue la normalisation, il est à craindre que les pays émergents n'y soient pas partie prenante. Ils risquent d'acquérir la technologie « au prix fort » avec la dépendance que cela engendre derrière. Le plus à craindre pourtant reste le risque de non adaptabilité de cette technologie à leurs besoins propres. N'ayant pas été impliqués dans son élaboration, la norme pourrait ne refléter ni leurs valeurs, ni les aspects culturels qui conditionnent l'acceptabilité et la réception adéquate d'un outil, notamment d'enseignement et d'éducation, au service d'une communauté. En conséquence, le monde évoluerait une fois de plus sur un terrain stratégique sans la contribution des pays émergents. A qui incombe la responsabilité ? Désigner du doigt les acteurs directs de ce chantier normatif international, serait, à mon sens une consécration gratuite de l'image de victimisation longuement miroitée. Il est grand temps que les retardataires prennent part à la dynamique en cours et marquent les acquis de la mondialisation par leurs propres couleurs et caractéristiques identitaires.

Or, comme il a toujours été le cas, en l'absence de protagonistes du Sud dans les grands chantiers internationaux, des structures régionales ou internationales assurent parfois la relève des acteurs absents de façon informelle ou officieuse pour des raisons d'intérêt, d'alliance ou de complicité. La francophonie et particulièrement l'Agence universitaire de la Francophonie est l'une de ces structures qui s'est donnée comme objectif d'œuvrer avec ses partenaires francophones pour défendre les intérêts culturels, linguistiques et scientifiques qui les unissent. Comment doit-on comprendre, par contre, le sens de cet esprit de partenariat linguistique entre la francophonie et ses langues partenaires ? Position relai ou partenariat égalitaire ?

La francophonie : relai ou partenaire linguistique pour les pays émergents

Parmi les missions fondamentales de l'AUF comme décrites dans son statut adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Québec le 18 mai 2001 (AUF, 2001), nous lisons successivement :

- e) Promouvoir l'utilisation massive en français des nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement, spécialement de l'enseignement à distance.
- f) Renforcer la solidarité mondiale entre les départements universitaires d'études françaises et entre les universités de groupes linguistiques différents en vue de la promotion de la diversité linguistique.
- g) Apporter une aide particulière aux institutions les moins favorisées, spécialement à celles qui sont nouvellement créées ou menacées dans leur existence.

A part cette vocation naturelle de l'AUF orientée vers l'enseignement et la recherche, la question linguistique et culturelle est parfois source de polémique au sein de la francophonie en général. Face à l'exclusivement français que les textes mettent parfois en avant comme dans l'article 13 de la Charte de la Francophonie, adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Antananarivo le 23 novembre 2005 stipulant que « *La langue officielle et de travail des institutions et opérateurs de la Francophonie est le français* » (OIF, 2005), la francophonie, reste pourtant assez ouverte sur le thème de la diversité linguistique et envisage de travailler en dehors des limites de sa vocation première qu'est le français. Selon le Haut Conseil de la Francophonie, dans sa session inaugurale à Paris le 19 et 20 janvier 2004, « *la langue est à la fois un élément patrimonial et un facteur de modernité, d'où la question de la dialectique français/langues partenaires. Considérant que la maîtrise de sa langue natale favorise l'apprentissage d'une langue seconde, il s'agit, pour l'Afrique, de concilier la légitime promotion du français et les non moins légitimes reconnaissances et promotions des langues africaines* » (OIF, 2004).

C'était aussi l'une des directives de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) qu'Ivan Bernier, professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval rapporte en affirmant que l'AIF « *a pour finalité à la fois la valorisation de ce patrimoine commun qu'est le français et la défense de la pluralité des langues qui cohabitent au sein de l'espace francophone* » (Bernier, 2001). On lit d'ailleurs dans le programme annuel 2002-2003 de l'AIF que « *Depuis la Conférence générale de Maurice (1975), les langues des pays francophones du Sud, particulièrement celles de l'Afrique subsaharienne, qui coexistent avec le français, constituent un des domaines majeurs des interventions de l'Agence, conformément aux recommandations des différents Sommets. Ces « langues partenaires », ainsi que les qualifie la Charte de la Francophonie, ont bénéficié d'un grand nombre d'actions tendant à leur revalorisation. Mais les retombées de ces actions semblent être réduites et les témoignages provenant des pays bénéficiaires font souvent état d'insatisfaction face aux actions qui avaient été engagées* » (AIF, 2001).

La francophonie s'est aussi engagée depuis 2001 dans un programme de coopération dit des Trois Espaces Linguistiques avec la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Organisation des États Ibéroaméricains (OEI), le Secrétariat de coopération Ibéroaméricain et l'Union Latine afin de promouvoir la diversité linguistique et les langues partenaires. Ce projet doté de deux groupes de travail, l'un sur les technologies de l'information et de la communication (TELTIC), et l'autre sur l'aménagement linguistique (TELAL), « *vise à faire progresser les trois langues concernées dans le monde et, sur le plan intérieur, entend améliorer la gestion des trois langues et des langues partenaires que sont les autres langues présentes sur leurs territoires* » (Rousseau, 2001).

Devant cette indéniable reconnaissance de la part de la francophonie pour œuvrer en harmonie avec les langues partenaires et devant les pulsions nationales des pays francophones partenaires réclamant la revalorisation de leurs langues locales, il reste néanmoins délicat pour la francophonie de promouvoir de bon gré l'usage des langues partenaires au même degré que le français, sa vocation première. Cette hypothèse est compréhensible et légitime. Raison pour laquelle le concept de partenariat linguistique devrait bien être appréhendé à sa juste valeur en tant que moteur d'incitation pour les entités linguistiques partenaires afin d'ouvrir par elles-mêmes, en collaboration avec les structures francophones mieux positionnées dans les cercles d'influence et les rouages de décisions dans les questions de développement durable. Un exemple d'actualité traduisant cette conception du partenariat est le domaine de la normalisation en FOAD.

L'AUF : Rôle de relai dans le processus normatif de la FOAD

En effet, pour revenir à ce rôle relai que la francophonie joue en collaboration avec ses partenaires dans le chantier normatif international de la FOAD, l'expérience de l'AUF est tout à fait notoire. Ayant suivi l'évolution du domaine de la FOAD dès ses débuts pour enrichir ses expériences en rapport avec son domaine d'expertise universitaire et académique, l'AUF s'est vite intéressée aux standards FOAD et à l'initiative de l'ISO de se lancer dans la définition d'une norme internationale pour l'enseignement à distance à travers le sous comité 36 (ISO IEC/JTC1 SC36). En 2000, elle obtient le statut de membre de liaison de catégorie « A » au même rang que l'IEEE-LTSC (Learning Technology Standards Committee), CEN/ISSS WS-LT (Learning Technology Workshop) et l'AICC (Aviation Industry CBT Committee). Ce statut lui permet de participer à tous les travaux du SC36 sans par contre disposer d'un droit de vote qui reste exclusivement réservé aux 23 délégations nationales officielles. Mais déjà, et grâce à cette forme de contribution, l'AUF a su enregistrer fort sa marque dans les orientations des travaux du SC36. A part le renforcement de l'aspect recherche au sein de cette structure par l'organisation de deux forums scientifiques à Versailles en 2003 et à Tunis en 2005, une contribution massive de la délégation AUF est enregistrée au sein des groupes de travaux (WG) du SC36 tout particulièrement le WG1 autour de la normalisation du vocabulaire et du RG1 chargé du marketing.

Le rôle relai de l'AUF dans ce contexte ne peut, pour des raisons de souverainetés nationales, agir en tant que représentant des pays francophones absents du SC36. Son rôle s'est limité à sensibiliser ses partenaires francophones, et même ceux des espaces linguistiques hispanophones et lusophones cités précédemment, de l'importance à octroyer à ce chapitre stratégique qui se formalise entre les pays membres majoritairement, sinon entièrement, du Nord. Cette sensibilisation prend encore forme de colloques, de forums, de réunions, de publications autour du thème des normes et des standards FOAD. Un nouvel atelier de formation Transfer autour des normes et standards FOAD est d'ailleurs en cours de conception pour rejoindre, à partir de 2006, les autres offres de formation destinées aux partenaires francophones du Sud. L'objectif en est d'exporter le concept dans leurs milieux universitaires et de déclencher une sensibilisation de masse autour de ce concept nouveau.

Renforcer l'accommodation culturelle et linguistique au sein du SC36

Il est certes vrai que la contribution de l'AUF via son statut de liaison « A » auprès du SC36 a pu engendrer des acquis évidents pour la francophonie bien que les deux axes de contribution de la délégation AUF restent limités, pour des raisons d'effectif, aux travaux du groupe de travail sur le vocabulaire (WG1) et ceux du groupe de rapporteurs sur le marketing (RG1). Or, la structure du SC36 est répartie en 7 groupes de travail autour du vocabulaire (WG1), des techniques collaboratives (WG2), de l'information sur les participants (WG3), des métadonnées pour la gestion et de la mise en œuvre de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation (WG4), du cadre général de description et de qualité (WG5), des profils des normes internationales (WG6), des activités d'accommodation culturelle, linguistique et humaines (WG7).

Bien que chacun de ces groupes de travail revête une importance essentielle dans la vision globale des normes en FOAD, la recommandation qui pourrait être avancée pour renforcer ce rôle relai de l'AUF au profit de ses partenaires francophones, est de focaliser des groupes de travail touchant des caractéristiques pouvant servir la communauté francophone dans sa

diversité culturelle et linguistique. Le groupe vocabulaire en est un, étant donnée l'exclusivité des langues française et anglaise dans la compilation terminologique qui se fait au sein du WG1. Un retour d'expérience dans ce domaine stratégique de la FOAD au profit des communautés linguistiques partenaires de la francophonie, aiderait à diversifier les initiatives en terminologie FOAD dans les langues locales et à renforcer ainsi l'interopérabilité sémantique dans l'aire multilingue francophone. Ceci permettrait aussi d'accélérer un autre processus subséquent du champ du vocabulaire, en l'occurrence celui des ontologies et des réseaux sémantiques.

Un autre groupe du SC36 non encore exploré par la délégation AUF, en l'occurrence le WG7, concerne l'accommodation culturelle, linguistique et humaine (CLFA : Culture, Language and Human Accommodation). Dans un document introductif du RG3, devenu ultérieurement WG7, Frank Farrance, alors chairman du SC36, explique le sens de l'accommodation en rapport avec les principes de la personnalisation et de l'adaptabilité (Farrance, 2003). Par accommodation, il sous-tend la réponse aux besoins de commodités entre autres culturelles et linguistiques de l'apprenant indépendamment des considérations applicatives. La personnalisation, par contre, sous-tend une adaptation applicative en fonction du niveau d'instruction et des performances de l'apprenant. Elle ne figure pas dans les prérogatives du SC36. L'adaptation peut parfois ne rien avoir avec les besoins spécifiques des apprenants comme l'adaptation des systèmes et des réseaux. La commodité, selon Farrance, peut être abordée selon deux approches. Une approche ascendante (Bottom-Up) qui met en priorité les besoins particuliers des individus puis des groupes pour arriver enfin à des consensus internationaux. L'approche descendante (Top-Down) démarre dans une optique d'internationalisation (i18n) et évolue vers une localisation (l10n) par une transformation vers les langues et les cultures locales des concepts universels de l'i18n.

Dans cet ordre d'idées, et conformément aux orientations de la francophonie d'agir en tandem avec les langues partenaire, il serait important de renforcer cette accommodation culturelle et linguistique dans les débats et les décisions prises dans ce groupe de travail via les acquis de l'internationalisation (i18n) et de la Localisation (l10n). La diversité culturelle et linguistique dans l'aire francophone gagnerait à être renforcée par l'approche ascendante de l'accommodation qui part des spécificités de l'individu pour atteindre l'uniformité globale. Beaucoup de solutions descendantes, parties sur les bases de l'i18n, n'ont pas réussi cette transformation ultérieure vers les langues et cultures minoritaires, ce qui engendre souvent des effets d'exclusion ou de réduction d'impact.

La culture et la langue de l'apprenant sont des facteurs primordiaux à intégrer dans un processus d'apprentissage partant de l'adage qui stipule que pour être efficace, l'apprentissage doit s'accomplir dans la langue avec laquelle on pense et non celle avec laquelle on parle. La langue et la culture ne sont pas des indicateurs de géographie et d'ethnicité. Elles incluent d'autres caractéristiques comme la profession, les intérêts et les passions des groupes et des communautés. Ceci rejoint les orientations adoptées par l'Unesco en 2005 dans ses réunions thématiques sur le Multilinguisme et la diversité culturelle qui affirment qu'un « *véritable cyberspace multilingue ne peut plus être dominé par quelques langues mondiales et qu'il est indispensable de donner une plus grande place aux langues minoritaires. Si les politiques et les programmes au niveau national sont de toute première importance, le niveau local a un rôle crucial à jouer, car la construction de sociétés du savoir pluralistes et ouvertes à tous commence par la base* » (Unesco, 2005).

CONCLUSION

Le champ de la diversité est en pleine effervescence et les repères du protectionnisme culturel et linguistique sont en train de connaître une meilleure ouverture sur le partenariat équitable. Trop hâtif comme constat peut être. Mais du moins dans le contexte de la francophonie, on estime que par rapport à d'autres aires linguistiques, on assiste à une revalorisation des langues partenaires dans les pays en voie de développement. D'ailleurs dans l'un des textes de l'Agence Intergouvernemental de la Francophonie, on peut explicitement lire « *une attention particulière sera accordée aux langues nationales partenaires qui, sur le terrain africain et créolophone, servent de relais à la langue française en tant que vecteurs de communication, d'éducation et de créativité. Le soutien de ces langues d'intercommunication, qu'elles soient de portée nationale ou transfrontalière, a pour objectif de rendre plus facile leur utilisation concrète, à l'oral comme à l'écrit. Mais il s'agit également d'organiser un partenariat avec les autres organisations internationales représentant d'autres espaces relativement homogènes autour de langues telles que l'arabe, l'espagnol ou le portugais* » (Rousseau, 2001).

Les conclusions de l'Unesco paraissent bien traduire cette réalité (Unesco, 2005) :

- « *Chaque langue est un fonds d'archives, une bibliothèque et une mine de savoir.* »
- « *Dénier à quelqu'un l'accès à l'information dans sa langue maternelle équivaut à la négation d'un droit fondamental.* »
- « *C'est une erreur de croire qu'une nation peut réaliser tout son potentiel productif si l'on impose à ses ressortissants de travailler dans une langue étrangère.* »
- « *Le plurilinguisme est une obligation politique essentielle pour démocratiser la société, de façon que chacun puisse apporter sa contribution.* »
- « *Personne ne peut participer de façon responsable au processus de prise de décision sans avoir la maîtrise de sa propre langue.* »
- « *Du point de vue pédagogique, c'est dans leur langue maternelle que les enfants apprennent le mieux.* »
- « *La langue est source de créativité, de spontanéité et d'estime de soi-même : c'est un élément de notre identité.* »

Bibliographie

1. AIF. Français et langues partenaires. Programmation 2001-2003. Montréal 2001. Pp. 25-43.
2. AUF. Statuts de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Montréal : OIF, 2001.
3. BERNIER Ivan. « La préservation de la diversité linguistique à l'heure de la mondialisation ». Les Cahiers de droit de l'Université Laval, vol. 42, No 4, décembre 2001, pp.930-960.
4. FARRANCE Frank. SC36 and SC36/CLFA Overview. ISO/IEC JTC1 SC36 N0507. 2003.
5. ISO/IEC PDTR 19764. Technical Report on Guidelines, Methodology, and reference criteria for cultural and linguistic adaptability in Information Technology Products.
6. LAPORTE Pierre-Etienne. « Les nouvelles stratégies en faveur du pluralisme linguistique à la fin du XXe siècle ». Actes du colloque Le français, langue pour l'Europe. Bruxelles, 18-19 novembre 1993.
7. OIF. Charte de la francophonie. Conférence ministérielle de la francophonie. Antananarivo : OIF, 2005.

8. ROUSSEAU Louis-Jean. « La diversité linguistique dans les actions de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ». Actes du Séminaire interaméricain sur la gestion des langues. AIF, 2001.
9. TRUCHOT, Claude. *L'anglais en France : traits descriptifs d'une situation transglossique*, colloque sur les anglicismes, Université de Sherbrooke, septembre 1991.
10. UNESCO : *Rapports et conclusions des réunions thématiques organisées par l'UNESCO pour préparer la seconde Phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)*. Préparé par l'UNESCO. Paris : UNESCO, 2005 – iv, 27 p. ; 30 cm. (CI-2005/WS/3).